

Consignes d'utilisation des navettes sur appel pour le personnel de l'aéroport (NPA) et des aérobuses

Introduction

Les navettes personnel aéroport (NPA) sur appel et les aérobuses fonctionnent tôt le matin et tard le soir, pour tous les personnels de l'aéroport. Leur utilisation est gratuite pour les utilisateurs, le coût de fonctionnement étant pris en charge par Genève Aéroport.

Afin que le service fonctionne correctement, nous vous invitons à respecter les règles présentées dans ce document. Les absences ou retard des utilisateurs qui ont réservé une navette sont enregistrés dans leur dossier, et nous nous réservons le droit d'exclure du service temporairement ou définitivement les personnes coupables de non respect des consignes ou d'abus répétés.

Plans et horaires

Les plans et horaires des NPA sont disponibles auprès de votre employeur, sur le site internet www.gva.ch/npa ou au service environnement (5^{ème} étage du T1), email : mobilite@gva.ch.

Inscription

Pour utiliser les navettes sur appel, l'inscription est obligatoire.

L'inscription se fait directement via Internet sur <https://npa.gva.ch/Account/Register>, ou éventuellement par téléphone 0800 135 135 (numéro gratuit). Dans les deux cas une adresse email valide est nécessaire.

Fonctionnement des Aérobuses

Il n'est pas nécessaire de faire de réservation pour les Aérobuses qui fonctionnent comme une ligne de bus. Présentez-vous simplement à l'arrêt 5 minutes avant l'horaire indiqué, faites signe au chauffeur pour qu'il s'arrête, et montrez votre carte d'identification professionnelle ou votre carte NPA en montant dans le véhicule.

En cas de problème ou de retard de la navette fixe de plus de 10 minutes, appelez le 0800 135 135.

Les informations concernant les aérobuses, et leurs conditions générales d'utilisation sont disponibles sur le site : <https://gva.ch/aerobus>.

Fonctionnement des navettes sur appel

Les navettes sur appel fonctionnent sur réservation uniquement, aux horaires proposés et uniquement aux arrêts de bus ou de tram définis.

Votre arrêt est celui que vous avez indiqué lors de votre inscription. Son adresse indicative est communiquée lors de l'inscription. Si nécessaire la liste des arrêts et leur adresse indicative est disponible sur www.gva.ch/npa.

Les navettes sur appel sont opérées par des taxis de la société Taxiphone ou par des limousines de la société Ecowmobility. Présentez-vous à l'arrêt 5 minutes avant l'horaire indiqué et faites signe au chauffeur pour qu'il s'arrête. Indiquez-lui votre nom et présentez votre carte d'identification professionnelle ou votre carte NPA en montant dans le véhicule.

Attention : les chauffeurs ont pour consigne de ne pas attendre et de partir à l'heure. Si vous êtes en retard, votre absence sera signalée et prise en compte.

Réservation

Les réservations de navettes doivent être faites par internet sur www.gva.ch/npa.

Les heures limites pour les réservations sont:

- Navettes du matin: au plus tard à 18h00 pour le lendemain matin
- Navettes du soir: au plus tard à 23h50 pour la navette d'après minuit

Si vous avez oublié de réserver votre navette pour le lendemain, vous ne devez **en aucun cas** vous présenter à l'arrêt habituel pour y tenter votre chance sans réservation. En effet, il se pourrait que le taxi vous prenne tout de même en charge, mais ce serait au détriment de personnes ayant réservé correctement.

Annulation

Si vous avez réservé une navette et que vous ne l'utilisez finalement pas, **il est impératif d'annuler la course le plus tôt possible**, soit par internet avant 23h50 pour le soir même ou jusqu'à 18h pour le lendemain matin, et passés ces délais, auprès de la centrale téléphonique Mobilité au 0800 135 135. Il n'est pas possible d'annuler par email.

En cas de non-respect de cette règle, des sanctions sont appliquées allant jusqu'à l'exclusion du service NPA au bout de la 3ème absence à l'arrêt.

Bagages

Seuls les petits bagages non encombrants sont autorisés à bord des NPA sur appel. Les gros bagages tels que trottinettes ou vélo pliants peuvent être acceptés contre paiement d'un supplément grand bagage de 3 CHF/objet, si leurs dimensions le permettent. Ce montant est à la charge du passager, et n'est pas pris en charge par GA.

Consignes d'utilisation

Nous faisons le maximum pour assurer une fiabilité optimale du service. Cependant il incombe aux utilisateurs des NPA de respecter certaines règles afin d'éviter tout retardement des courses et toute arrivée tardive au travail :

- Veillez à réserver une navette dont l'heure de prise en charge vous permet d'arriver suffisamment en avance à votre travail. En effet, il peut arriver qu'une navette soit légèrement en retard par rapport à l'heure prévue, anticipez un retard possible si vous devez être très exactement à l'heure.

- Si le taxi n'arrive pas, attendez **10mn après l'heure de prise en charge indiquée** avant d'appeler la centrale téléphonique Mobilité (aucune intervention ne se fera avant). N'essayez pas de rejoindre un autre arrêt. Si vous décidez de prendre un autre moyen de transport, avertissez la centrale téléphonique Mobilité.

- Repérez le lieu de prise en charge **avant** la première utilisation, et veillez à vous présenter à l'arrêt au moins **5min avant l'heure mentionnée afin d'être sûr de ne pas manquer la navette.** En effet, les chauffeurs de taxi ont pour consigne de ne pas attendre si le passager n'est pas là à l'heure prévue, afin de ne pas retarder les autres utilisateurs.

Problèmes et réclamations

En cas de problèmes, de suggestions ou de réclamations, veuillez envoyer un email à mobilite@gva.ch. ou informer la centrale téléphonique Mobilité au 0800 135 135.

Changement d'adresse, de téléphone ou d'email

Merci de modifier directement sur le site internet (www.gva.ch/npa) tous vos changements d'adresse, téléphone ou email. Ils nous sont nécessaires pour vous contacter en cas de modifications ou de problème avec le service des navettes personnels aéroport. Éventuellement, ces modifications peuvent être faites par téléphone au 0800 135 135.

Nous excluons du système de réservation les personnes dont l'adresse nous a été signalée comme erronée plusieurs fois de suite par la poste (courrier retourné par la poste) ou dont le compte est resté inactif pendant plus d'un an.